



Procès-verbal Séance du 27 Avril 2023

L' an 2023 et le 27 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11 Votants : 12

Date de la convocation : 14/04/2023

Présents : Mme Aurélie ROCHER, Maire, Mmes : Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD, Christine THIBAUT, MM : Alain COUVREUX, Alain DAULÉAC, Jacques DESMÉ, Pascal FOURNIAU, Pierre GARNIER, Robert JUQUOIS, Thierry SAVATON.

Absente excusée : Marie-Pascale BOUDET.

Marie-Pascale BOUDET a donné procuration à Sylvie CHEVALET.

Absents : Marine BLANCHIN, Benoît GEINDREAU, David LEGRAND.

A été nommé(e) secrétaire : Sylvie CHEVALET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2023

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE, CONCERNANT LE PROJET DE CREATION ET D'EXPLOITATION D'UN DEUXIEME FORAGE D'EAU POTABLE, AU LIEU-DIT "BATTEREAU" À CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Vu le Code de l'Environnement, Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet de création et d'exploitation, d'un deuxième forage d'eau potable, au lieu-dit "Battereau" à Champigny-sur-Veude, d'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire au profit du SIAEP de la région de Champigny-sur-Veude,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à l'enquête publique sur le projet de création et d'exploitation, d'un deuxième forage d'eau potable, au lieu-dit "Battereau" à Champigny-sur-Veude.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS COMMUNAUX

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création des emplois de : Rédacteur principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18/10/2021 et la modification du tableau des emplois des agents communaux suivant la délibération du Conseil Municipal du 10/10/2022,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

Agents titulaires :

Filière administrative :

- la création d'un emploi au grade de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires.

Filière technique :

- la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, soit 8 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** : d'adopter les créations d'emplois ci-dessus ainsi proposées et d'adopter le tableau des emplois ci-dessous, qui prendra effet à compter du 01 mai 2023 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTES POURVUS	POSTES OUVERTS AU 01/05/2023	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière Administrative				
AGENTS TITULAIRES				
Rédacteur principal de 1ère classe	B		1	35
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		35
Adjoint administratif territorial	C	1		28
TOTAL		2	1	
Filière Technique				
AGENTS TITULAIRES				
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		35
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		35
Adjoint technique principal de 2ème classe	C		1	8
Adjoint technique territorial	C	1		35
Adjoint technique territorial	C	1		8
TOTAL		5	1	
Filière Technique				
AGENTS NON TITULAIRES				

Adjoint technique territorial	C	1		35
Adjoint technique territorial	C	1		15
Adjoint technique territorial	C	1		28
TOTAL		3		
TOTAL GENERAL		10		

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la COMMUNE, chapitre 012 Charges de personnel, frais assimilés, articles 6411, 6413,

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

MANDATS DE VENTE SANS EXCLUSIVITE DES LOGEMENTS, 1 ET 2 ALLEE DE LA VEUDE ET 2 RUE DE LA BONNE DAME

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les mandats de vente sans exclusivité vont être modifiés par l'Agence Saint Louis immobilier, 17 Bis Place du Château à Champigny-sur-Veude, pour les logements 1, 2 Allée de la Veude et 2 Rue de la Bonne Dame à Champigny-sur-Veude.

En effet, une délibération a été actée en septembre dernier pour vendre en lot les 3 appartements. Il convient de compléter la précédente délibération pour permettre la vente individuelle de chaque lot.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de compléter les mandats de vente, concernant les logements 1 et 2 Allée de la Veude et 2 Rue de la Bonne Dame à Champigny-sur-Veude comme suit :

- logement T3, au 1 Allée de la Veude, au prix de 70 000,00 euros net vendeur sans locataire, avec garage et jardinet non attenant
- logement T3, au 2 Allée de la Veude, au prix de 80 000,00 euros net vendeur sans locataire, avec garage et jardinet
- logement T5, au 2 Rue de la Bonne Dame, au prix de 95 000,00 euros net vendeur sans locataire, avec terrasse-jardin et garage non attenant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les mandats de vente modifiés sans exclusivité avec l'agence Saint-Louis Immobilier, ainsi que les documents nécessaires à cette réalisation.

La présente délibération complète et modifie la délibération n°2022048 du 12/09/2022

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

PROJET DE MODIFICATIONS DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINNE VAL DE VIENNE

Lors du Conseil Communautaire du 27 février 2023, le projet de modification de statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, 14 Route de Chinon à PANZOULT, a été adopté à 45 voix favorables et 2 défavorables (2 abstentions).

Madame la Maire explique au Conseil Municipal les modifications apportées aux statuts :

- Rétrocession aux communes de la compétence "création, gestion des logements d'urgence",
- Maintien de la compétence "aide aux particuliers pour lutter contre la prolifération des termites",
- Suppression de la "bibliothèque de l'Ile Bouchard" de la liste des équipements culturels d'intérêts communautaire,
- Suppression de la compétence "construction et gestion d'une Maison Associations solidaires",
- Suppression de la compétence "informatisation des écoles maternelles et primaires du territoire de la Communauté de Communes",
- Suppression de la compétence "interventions musicales en milieu scolaire",
- Maintien de la compétence "caserne de gendarmerie : création, gestion et entretien des gendarmeries de l'Ile Bouchard et de Richelieu",
- Suppression de la "coopération décentralisée avec la commune de Mandé au Mali".

Ces modifications de statuts permettent une meilleure égalité des services sur le territoire communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité, le projet de modification de statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Des enlèvements de peupliers seront effectués, au lieu-dit « Le Bois Munet » à Champigny-sur-Veude, par l'entreprise Comptoir des Bois de Brive. Un mail avec des photos de l'état du chemin avant les travaux sera envoyé à l'entreprise. L'entreprise devra remettre en état les chemins empruntés.

Monique MAILLARD demande s'il y a des informations sur l'association Iris et Campanule. Elle signale également des problèmes sur l'éclairage public, Rue de la Bonne Dame.
Madame la Maire répond qu'elle n'a pas d'information sur l'association. Concernant l'éclairage public, un signallement de disfonctionnement sera fait auprès du SIEIL.

La première réunion avec l'architecte (FORALL STUDIO), concernant la restauration du Centre Montpensier du vendredi 26/05/2023, ne pourra être maintenue en raison d'indisponibilités des élus, d'autres dates seront proposées.

Jacques DESMÉ informe le Conseil Municipal que les travaux de la toiture à l'école des 2 rivières ont été réalisés, la semaine du 17/04 au 21/04. Des travaux d'élagage et de révision de la toiture seront réalisés prochainement sur la maison du garde-barrières, Rue des Minimes.

Sylvie CHEVALET fait part au Conseil Municipal des manifestations à venir, qui paraîtront également dans la gazette du mois de Mai.

Suite à des directives de l'Etat, un Conseil Municipal aura lieu le vendredi 09 juin, concernant la désignation des délégués, pour le vote aux élections sénatoriales du 24/09/2023.

Le 05/05 à 18H30, une réunion publique aura lieu à la Québrie, devant le panneau d'affichage pour un échange sur la mise en place des panneaux de signalisation.

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 02/05/2023

La Secrétaire,
Sylvie CHEVALET

La Maire,
Aurélie ROCHER